



REPUBLIQUE FRANCAISE  
COTE D'OR  
**MAIRIE DE LABRUYERE**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**VENDREDI 2 AVRIL 2021**

Nbre de membres :

- afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- présents : 10
- pris part à la délibération : 11

Date de la Convocation : 29/03/2021

Date d'affichage : 29/03/2021

Secrétaire de séance :  
Carole CHANTEGROS-TREIK

L'an deux mil vingt et un, le deux avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Céline GILARDET, maire de la commune.

**Présents :** Mesdames Emilie CAUVARD, Carole CHANTEGROS-TREIK, Céline GILARDET, Stéphanie MERCEY et Louise SARRASIN, Messieurs Jean-Michel CHARBONNIER, Sébastien DESOGERE, Laurent DUCHEMIN, Damien DOMINIQUE et Monsieur Matthieu MICHAUD.

**Excusée :** Ge YOUA PAO donnant pouvoir à Stéphanie MERCEY.

**Approbation du compte rendu de la réunion en date du 22/01/2021**

Le Conseil Municipal **approuve** le compte rendu de la séance du 22 janvier 2021

**Adopté à l'unanimité par les membres présents: 11 pour, 0 contre, 0 abstention**

**Décisions prises par délégation de pouvoir accordée au Maire**

Retour sur les 3 droits de préemption non exercés depuis le dernier conseil.

**1. Approbation du Compte de Gestion 2020**

Mme le Maire rappelle que le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (Budget Principal et Budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion pour l'exercice 2020, dressé par Mme l'Administratrice des Finances Locales fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	- 7 941.34 €
Fonctionnement	27 728.06 €
Résultat global de clôture exercice 2020	19 786.72 €

**Après** en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide** le compte de gestion pour l'exercice 2020 tel que présenté par le maire, Céline GILARDET

Vote à main levée

**Adopté à l'unanimité par les membres présents : 11 pour, 0 contre, 0 abstention**

## **2. Approbation du Compte Administratif 2020**

Mme le Maire demande à élire un Président de séance Mme le Maire et propose un vote à main levée :  
**Adopté à l'unanimité par les membres présents : 11 pour, 0 contre, 0 abstention**

Il est proposé la candidature de la 1<sup>ère</sup> adjointe : Stéphanie Mercey.

**Adopté à l'unanimité par les membres présents : 11 pour, 0 contre, 0 abstention**

Mme le Maire quitte la séance et confie donc la présidence à Mme Stéphanie MERCEY, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Le compte administratif 2020 fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du compte de gestion dressé par l'Administrateur des Finances Locales soit :

Investissement	- 7 941.34 €
Fonctionnement	27 728.06 €
Résultat global de clôture exercice 2020	19 786.72 €

Avis favorable de la commission finances reçu le mercredi 31 mars 2021.

**Après** en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide** le compte administratif pour l'exercice 2020 tel que présenté par son rapporteur Mme Stéphanie MERCEY, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Vote à main levée

**Adopté à l'unanimité par les membres présents : 10 pour, 0 contre, 0 abstention**

## **3. Affectation des résultats 2020**

Retour de Mme le Maire qui reprend la présidence de séance.

Après le vote du compte administratif qui constitue l'arrêté des comptes de la commune pour l'exercice 2020 et permet de dégager les éléments à prendre en compte pour l'affectation du résultat, Mme le Maire propose sur avis favorable de la commission finances d'affecter au budget primitif 2021 le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

- **constate** que le compte administratif fait apparaître :
  - \* Un besoin de financement en investissement de 7 941.34 €
  - \* Un excédent de fonctionnement de 27 728.06 €
- **décide** d'affecter ces résultats comme suit :
  - \* déficit antérieur reporté de la section d'investissement (001) 12 522.28 €
  - \* excédent de fonctionnement capitalisé (1068) 12 522.28 €
  - \* excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement (002) 32 558.26 €

**Après** en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** l'affectation du résultat du Budget Principal 2020 tel que présenté par son rapporteur Mme Céline GILARDET, le maire.

Vote à main levée

**Adopté à l'unanimité par les membres présents : 11 pour, 0 contre, 0 abstention**

#### **4. Vote des taxes : foncière bâti et non bâti**

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La sur-compensation (notre cas) ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

Nous avons perçu en 2020, 40 529€ (10,48% part communale et 21% part départementale). En 2021, la contribution du coefficient correcteur conservé par le département sera de 20 894€. Si nous conservons les mêmes taux, nous ne percevons pour la commune que 40 043€ soit une perte par rapport à l'année précédente de 486€. Si nous voulons percevoir un montant équivalent (40 652€), nous devons voter une augmentation des taxes de 0.9994% ce qui représentera en moyenne 6€ par foyer soit :

Taxe foncière bâtie : 31.79%

Taxe foncière non bâtie : 17.55%

Vote à main levée

**Adopté à l'unanimité par les membres présents : 11 pour, 0 contre, 0 abstention**

#### **5. Budget Primitif Exercice 2021**

Le **Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et sur avis favorable de la commission finances, **approuve** après un vote par chapitre le Budget Primitif communal exercice 2021 comme suit :

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant prévisionnel</b>	<b>Vote exprimé</b>
011	Charges à caractère général	19 288.95 €	pour 11
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 245.00 €	pour 11
022	Dépenses imprévues	500.00 €	pour 11
023	Virement à la section d'investissement	23 572.89 €	pour 11
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	936.00 €	pour 11
65	Autres charges de gestion courante	48 855.00 €	pour 11
66	Charges financières	3 200.00 €	pour 11
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>113 597.84 €</b>	

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Désignation	Montant prévisionnel	Vote exprimé
002	Résultat d'exploitation reporté	19 786.72 €	pour 11
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	2 581.00 €	pour 11
73	Impôts et taxes	55 648.00 €	pour 11
74	Dotations et participations	23 105.00 €	pour 11
75	Autres produits de gestion courante	8 780.00 €	pour 11
77	Produits exceptionnels	100.00 €	pour 11
13	Atténuations de charges	3 597.12 €	pour 11
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>113 597.84 €</b>	

Départ de Sébastien DESOGERE à 21h28 qui donne pouvoir à Stéphanie MERCEY.

## SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

Chapitre	Désignation	Montant prévisionnel	Vote exprimé
001	Déficit investissement reporté	7 941.34 €	pour 11
10226	Taxe d'aménagement	500.00 €	pour 11
16	Emprunts et dettes assimilées	10 700.00 €	pour 11
165	Caution logement locatif	550.00 €	pour 11
21	Immobilisations corporelles	27 932.78 €	pour 11
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>47 624.12 €</b>	

## SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES

Chapitre	Désignation	Montant prévisionnel	Vote exprimé
021	Déficit investissement reporté	7 941.34 € €	pour 11
10222	FCTVA	927.00 €	pour 11
10226	Taxe d'aménagement	600.00 €	pour 11
165	Caution logement locatif	550.00 €	pour 11
16	Subventions d'équipement versées	13 096.89 €	pour 11
2804111/040	Amortissement SICECO	936.00 €	pour 11
021	Virement section de fonctionnement	23 572.89 €	pour 11
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>47 624.12 €</b>	

## **06 – Désignation d'un représentant au sein de la CLECT**

Suite au Conseil Communautaire du 03 février 2021, il a été décidé que chaque commune doit procéder à l'élection en son sein d'un représentant au sein de la CLECT (Commission Locale d'évaluation des charges transférées). Cette commission a pour but, comme son nom l'indique, d'évaluer en cas de transfert de compétences le montant des compensations dues.

Mme le Maire et propose un vote à main levée :

**Adopté à l'unanimité par les membres présents : 11 pour, 0 contre, 0 abstention**

Mme le Maire se porte candidate :

**Adopté à l'unanimité par les membres présents : 11 pour, 0 contre, 0 abstention**

### **Informations diverses**

- Retour sur les commissions de chacun au sein de la Communauté de Communes : par Carole CHANTEGROS-TREIK, Stéphanie MERCEY et Céline GILARDET.
- Informations concernant le vote en faveur de la réhabilitation piscine de Seurre.
- Peupleraie : contact pris avec une association (reforest'action) afin de nous aider à exploiter au mieux l'ancienne peupleraie
- Grange aux dîmes : l'association BERN reporte leur soutien à un projet plus avancé. Il faudrait désigner un responsable au sein de la commission travaux afin de faire avancer ce projet : il est proposé de demander à M. RICHARDIN, habitant très impliqué dans ce projet s'il veut bien remplir cette mission.

Retour Sébastien DESOGERE : 22 h 29.

Séance levée à 22 h 30

Le Secrétaire de Séance

Le Maire  
Céline GILARDET